

Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux (3 lots)

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3159 en date du 28 mars 2006,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 13 septembre 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 14 septembre et 05 octobre 2006,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 06 octobre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 06 octobre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

*- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°1 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les véhicules légers et véhicules légers utilitaires) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société **MAP AD**.*

*- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°2 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les poids lourds et autocars) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société **MAP AD**.*

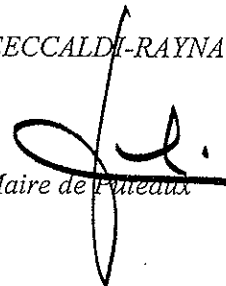
*- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°3 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, électroniques, fluides d'entretien et d'accessoires pour les deux roues) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société **MAP AD**.*

- de m'autoriser à signer les lots n°1, n°2 et n°3 et à les notifier à ladite société,

- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bon de commandes afférents aux lots n°1, n°2 et n°3.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de L'Évieux



**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture de pièces détachées
pour l'entretien des véhicules municipaux (3 lots)**

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 13 septembre 2006, vu les procès verbaux en date des 14 septembre et 05 octobre 2006 de la Commission d'Appel d'Offres, et vu le rapport établi le 06 octobre 2006, par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

*- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°1 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les véhicules légers et véhicules légers utilitaires) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société **MAP AD**.*

*- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°2 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les poids lourds et autocars) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société **MAP AD**.*

*- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°3 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, électroniques, fluides d'entretien et d'accessoires pour les deux roues) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société **MAP AD**.*

- autoriser le Maire à signer les lots n°1, n°2 et n°3 et à les notifier à ladite société,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les bon de commandes afférents aux lots n°1, n°2 et n°3.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux (3 lots)

En sa séance du 28 mars 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 29 juin 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 04 juillet 2006), et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 04 juillet 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 13 septembre 2006, a ouvert les plis reçus des sociétés suivantes : R.M.A ACCESSOIRES, MAP AD et PORT-MARLY ACCESSOIRES. Concernant la société PORT-MARLY ACCESSOIRES, la personne responsable du marché a relevé que le formalisme de la double enveloppe n'était pas respecté. Pour autant, ne disposant pas du pouvoir d'écarter les candidatures, elle en a rendu compte à la Commission d'Appel d'Offres, afin que la recevabilité du pli soit tranchée.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 14 septembre 2006, après avoir pris connaissance de la capacité et la qualité de chaque candidature, a décidé d'agréer les deux sociétés R.M.A ACCESSOIRES et MAP AD, en rejetant la candidature de la société PROT MARLY ACCESSOIRES dont l'offre a été déclarée non conforme.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 05 octobre 2006, a décidé d'attribuer les marchés à la société suivante :

- Lot n° 1 : fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les véhicules légers et véhicules légers utilitaires
- Lot n° 2 : fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les poids lourds et autocars
- Lot n° 3 : fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, électroniques, fluides d'entretien et d'accessoires pour les deux roues

MAP AD
161 avenue Jean Jaurès
93308 AUBERVILLIERS cedex

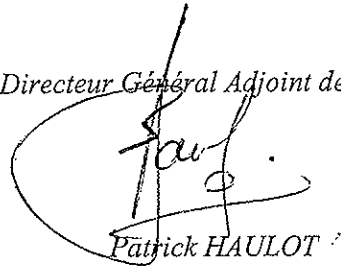
pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix.

Les trois lots des marchés ont été attribués à la société MAP AD pour des raisons liées à son délai de livraison de pièces courantes, pour ses moyens logistiques mis en œuvre et pour le coût moyen de ses réparations mécaniques.

A titre indicatif, le précédent marché avait été attribué à la société SAP AUTODISTRIBUTION.

Les procès verbaux et le rapport d'analyse des offres peuvent être consultés à la Direction de la commande publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Haulot', is written over a large, faint circular stamp or watermark. The signature is fluid and cursive.

Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3159 en date du 28 mars 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 29 juin 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 04 juillet 2006), et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 04 juillet 2006),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 13 septembre 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 14 septembre et 05 octobre 2006,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 06 octobre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 06 octobre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°1 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les véhicules légers et véhicules légers utilitaires) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société :*

MAP AD
161 avenue Jean Jaurès
93308 AUBERVILLIERS cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix.

Article 2 Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°2 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, fluides d'entretien et accessoires pour les poids lourds et autocars) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société :

MAP AD
161 avenue Jean Jaurès
93308 AUBERVILLIERS cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix.

Article 3 Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°3 (fourniture de pièces détachées mécaniques, carrosseries, électriques, électroniques, fluides d'entretien et d'accessoires pour les deux roues) du marché relatif à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien des véhicules municipaux, à la société :

MAP AD
161 avenue Jean Jaurès
93308 AUBERVILLIERS cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix.

Article 4 La période des marchés est définie comme suit :

- Première année d'exécution ferme : du 01/01/2007 au 31/12/2007
- Première année de reconduction : du 01/01/2008 au 31/12/2008
- Deuxième année de reconduction : du 01/01/2009 au 31/12/2009
- Troisième année de reconduction : du 01/01/2010 au 31/12/2010

Article 5 Les commandes à intervenir au titre du présent marché sont susceptibles de varier annuellement en masse financière comme suit :

Lot 1 Montant minimum annuel en Euro : 10 000 € HT
Montant maximum annuel en Euro: 40 000 € HT

Lot 2 Montant minimum annuel en Euro : 10 000 € HT
Montant maximum annuel en Euro: 40 000 € HT

Lot 3 Montant minimum annuel en Euro : 5 000 € HT
Montant maximum annuel en Euro: 20 000 € HT

Article 6 *Le Maire est autorisé à signer les lots n°1, n°2 et n°3 et à les notifier à ladite société.*

Article 7 *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bon de commandes afférents aux lots n°1, n°2 et n°3.*